L'actualité du MILITANT des Industries Chimiques

N° 145
27 novembre 2009

Les injustices de « A à ZF »

21 septembre 2001—AZF

Le verdict rendu le jeudi 19 novembre dans le procès AZF a été accueilli tant par les victimes que par les parties civiles avec stupéfaction et colère. C'est un véritable déni de justice qui protège ceux par qui le malheur arrive et qui dénigre les victimes que ce soit au niveau du personnel que des populations environnantes.

Ce verdict est malheureusement une nouvelle illustration de notre société d'aujourd'hui. Tout pour les nantis, qu'ils soient boursicoteurs, financiers, dirigeants mettant en œuvre des politiques économiques et sociales au service de l'argent pour les actionnaires et condamnant les salariés, les familles et les populations à subir et à payer.

La relaxe générale prononcée au procès AZF tranche spectaculairement par rapport à toutes les poursuites et condamnations que subissent aujourd'hui les militants qui luttent et agissent pour la sauvegarde de l'emploi et pour les revendications. Cela tranche également avec toutes les dérives sécuritaires, la chasse aux sans papiers développée par le gouvernement.

Nous sommes bien devant un jugement de classe et si le parquet a pris la décision de faire appel de ce jugement vendredi, c'est tout à la fois pour répondre aux colères exprimées, mais également pour contenir l'appel dans le cadre de l'établissement de Toulouse et de la société Grande Paroisse. Pas question donc de mettre en cause la politique et la stratégie qu'impose **Total** avec les conséquences que chacun connaît. Depuis le début de l'année, les incidents, les accidents y compris mortels se multiplient.

Comme tous les autres grands groupes, Total, peut continuer à tailler dans les effectifs, recourir massivement à la sous-traitance et la précarité, délocaliser des activités, fermer des établissements, et ceci en toute impunité.

Pas une entreprise, pas une branche n'est épargnée. Début novembre se sont ouverts les Etats Généraux de l'Industrie au niveau national. Depuis de multiples réunions se déroulent y compris dans les Régions. Malheureusement, celles-ci ne laissent que peu de place à l'expression de nos revendications, notamment celles qui se sont exprimées lors de la journée du 22 octobre 2009.

La finalité de l'entreprise, la valeur travail, la satisfaction des besoins en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, la garantie de la protection sociale, les investissements, des nouveaux droits pour les représentants des salariés n'ont pas pour le moment « voix au chapitre » !

La ficelle est grosse. Organiser des réunions, avec des centaines de participants pour déboucher sur des décisions qui sont déjà écrites d'avance :

• de nouvelles aides financières aux entreprises et aux banques, de nouvelles exonérations (comme si la suppression de la Taxe Professionnelle ne suffisait pas),encore plus de flexibilité et de reculs sociaux pour les salariés.

De cette société là, les salariés n'en veulent plus. Nous n'avons pas d'autres choix que d'organiser, de développer les actions.

C'est, après Faurécia à Auchel, ce qui se passe chez Arkéma à St Auban, chez Rio Tinto Alcan à St Jean de Maurienne, chez Atoglas à Bernouville, etc…

Mais il est grand temps de créer les convergences entre tous ceux qui luttent, que ce soit dans les industries chimiques et ailleurs. Tous ensemble pour imposer d'autres choix ne doit pas être qu'un slogan. Il faut désormais passer aux travaux pratiques.

LE 49ÈME CONGRÈS DE LA CGT QUI VA SE TENIR DU 7 AU 11 DÉCEMBRE DOIT RÉPONDRE À CETTE ATTENTE ET À CES EXIGENCES.

Sommaire

■ **Edito :** Les injustices de A à ZF. *(page 1)*
■ **Taxe professionnelle** : Qui va payer sa suppression ? *(page 2 & 3)*
Chronique juridique *: Désignation d'un ancien RS au CE comme RSS. (page 3)*
■ **Syndicalisation :** Campagne 2010 - URGENCE : passez vos commandes de matériel 2010—mettez-vous à jour des cotisations 2008 et 2009.
Bulletin participation : réunion des SG et Trésoriers le 21 janvier 2010

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036 - Fax. 0148188035
http://www.fnic.cgt.fr - E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication : Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 0613 S 06566
Imprimé par nos soins

L'agenda

Décembre 2009

1er et 2— Collectif Fédéral Jeunes à Montreuil (93)

3— secrétariat UFR à Montreuil (93)

Coordination syndicats L'OREAL à Montreuil (93)

7 au 11—49ème congrès de la CGT à Nantes (44)

16—réunion bureau UFICT à Montreuil (93)

17—Conseil National UFR à Montreuil (93)

Janvier 2010

7—réunion collectif Pharma. à Montreuil (93)

12 et 13—Collecfif Fédéral Jeunes à Montreuil (93)

18 et 19—CEF à Montreuil (93)

21—Réunion des SG et responsables politique financière des syndicats à Montreuil (93)

Paritaires

Décembre 2009
2—OFFICINES—paritaire mixte
- LAM—Paritaire

3– SNCP—Paritaire
10—UIC—CPNE
14—UIC—Pénibilité
16– LEEM—Rapport annuel
17– UFIP—CPNE

Janvier 2009
7– UFIP—négos. Handicap
10-LEEM—CPNE

Taxe Professionnelle

Qui va payer sa suppression?

*** En 2010, l'Etat s'engage à compenser intégralement le manque à gagner pour les collectivité.**
Les élus locaux craignent qu'à partir de 2011 ce nouvel ensemble de recettes augmente moins que n'aurait augmenté la taxe professionnelle.

La réforme de la taxe professionnelle, votée par les Députés, validée par les Sénateurs le 19 novembre dernier, s'appliquera dès le 1er janvier 2010.

Une nouvelle contribution économique territoriale viendra remplacer cet impôt. Celle-ci se compose d'une cotisation locale d'activité et d'une taxe complémentaire sur la Valeur Ajoutée des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500.000 euros.

Les entreprises économiseront 11 milliards d'euros pour l'année 2010. La suppression de la taxe professionnelle sur les investissements va générer un manque à gagner équivalent pour les collectivités locales que l'Etat s'est engagé à compenser.

Le lien entre les entreprises et les territoires est rompu au nom de la compétitivité et du maintien des entreprises en France.

De 1982 à 1984, les entreprises étaient taxées 15 % de plus qu'en 2008. Pour autant, cela n'a pas empêché ces mêmes entreprises d'accumuler des profits conséquents. Alors même qu'à cette époque la part des salaires dans la Valeur Ajoutée était 10% supérieure à aujourd'hui.

Après le coût du travail soi-disant trop élevé en France, la taxe professionnelle est accusée de favoriser les délocalisations : faux argument du à l'existence « d'un système absurde unique en Europe » (dixit Sarkozy).

Taxe Professionnelle

TP ► suite

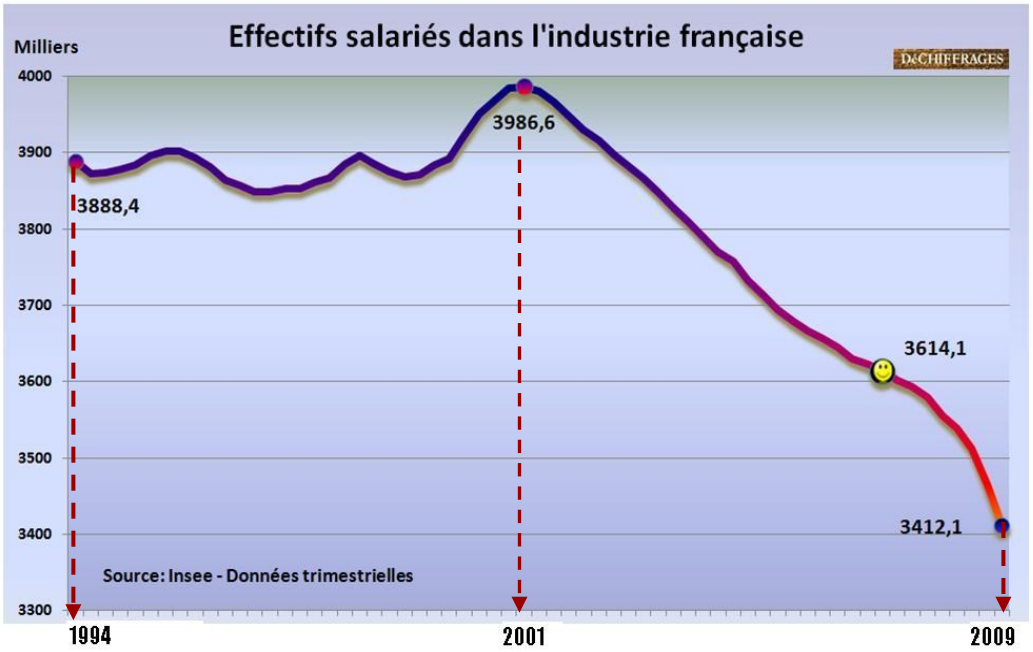

Si la taxe professionnelle plombait effectivement l'emploi, comment se fait-il que les emplois disparaissent dans les pays d'Europe où cette taxe n'existe pas au même rythme qu'en France ?

La taxe professionnelle existe depuis 1975 (loi du 29 juillet). Malgré cela, c'est depuis 2001 que les effectifs industriels ont diminué de 580.000. Cela fait 8 ans et non 34 ans. De plus, avec la crise, les pertes d'emplois se sont accélérées. Il n'y a donc pas de lien direct entre taxe professionnelle et délocalisations.

Au contraire, quel intérêt demain pour une collectivité d'accueillir une entreprise, a fortiori classée Seveso par exemple, s'il n'existe plus de taxe professionnelle ? Il y a un risque d'opposer développement industriel et environnement.

● C'est quoi la Taxe Professionnelle ?

Cette taxe ciblait plus particulièrement les investissements matériels (faire payer la machine). Ces dernières années, les investissements de «modernisation» de l'outil de travail ont fait un bon considérable pour gagner en productivité, entraînant des milliers de suppressions d'emplois. **La suppression de cette taxe qui représente 28 milliards d'euros par an payés par les entreprises sur ces investissements (machines, immeubles...) risque fort d'accélérer la destruction d'emplois, toujours au nom du profit, puisque l'entreprise n'aura plus à payer la taxe sur la machine.**

L'Etat a déjà accordé depuis plus de 20 ans des exonérations en masse (*voir schéma « taxe professionnelle : une ressource en baisse »).*

Si cet impôt est supprimé, qui va compenser ces dégrèvements ? Où l'Etat va-t-il trouver l'argent des compensations (6 milliards d'euros) ? Dans d'autres poches ?

Cet allègement pour le Capital alourdira le prélèvement fiscal sur le travail et la consommation.

Après les exonérations sur les cotisations sociales évaluées à 4,4 milliards d'euros en 2008, le bouclier fiscal de 458 millions d'euros en 2008, la suppression de la taxe professionnelle a bon dos en offrant au Capital un **« moyen supplémentaire d'accumuler de nouveaux profits ».**

QUANT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES, ELLES VONT PERDRE DES RESSOURCES CONSÉQUENTES. SI CES DERNIÈRES VEULENT PRÉSERVER LEUR CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT, ELLES DEVRONT EMPRUNTER SUR LES MARCHÉS FINANCIERS . POUR REMBOURSER LA DETTE, ELLES SE RETOURNERONT FATALEMENT VERS LES CONTRIBUABLES !

Chronique juridique

Désignation d'un ancien RS au CE comme RSS

Un syndicat qui n'est plus représentatif, suite à des élections professionnelles postérieures à la loi du 20 août 2008, peut-il désigner son ancien représentant syndical au comité d'entreprise comme représentant de la section syndicale ?

Oui, répond la Cour de cassation dans un arrêt du 04 novembre 2009. En effet, la loi prévoit seulement que le mandat de RSS prend fin si le syndicat qui l'a désigné n'est pas reconnu représentatif, ce même salarié ne pouvant alors être à nouveau désigné comme RSS que dans les six mois précédant les prochaines élections. En revanche, elle n'interdit pas au syndicat de désigner comme RSS le salarié qui a perdu son mandat de RS au CE et dont le mandat a pris fin par suite de la perte de représentativité.

Syndicalisation

Campagne 2010

Urgence !

Le 21 janvier 2010, les secrétaires et trésoriers des syndicats des industries chimiques se rencontreront à la Fédération.

Inscrivez-vous dès maintenant.

Passez vos commandes de matériel 2010.

Les syndicats n'ayant fait aucun versement sur ces deux années recevront un courrier en début 2010 leur signalant, sans nouvelles de leur part, que l'entreprise sera informée qu'il n'existe plus de syndicat CGT dans cet établissement.

Il est donc plus qu'urgent que ces syndicats se manifestent rapidement auprès de la Fédération.

Mettez-vous à jour des cotisations 2008 et 2009.

Pour les cotisations 2009, au 13 novembre, l'état d'organisation montre que **492 bases n'ont fait aucun règlement.**

Il n'est plus envisageable de continuer comme cela.

Surtout au moment où, **premièrement**, nous avons besoin de connaître nos forces organisées ; **deuxièmement**, avec le lancement de la campagne de renforcement 2010, chaque responsable (secrétaire de syndicat et trésorier) est interpellé pour la mise en œuvre du plan de renforcement de l'organisation CGT.

Réunion des secrétaires généraux et des responsables à la politique financière des syndicats des Industries Chimiques CGT

Jeudi 21 janvier 2010 - salle R. Perrouault à 9h30

Bulletin de participation

Syndicat de l'établissement

Adresse

Code postal Ville

N° téléphone E-mail

A retourner à la FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex /Tél. 0148188036 /Fax. 0148188035 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr